



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

- Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
- Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
- Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
- Siège #4 - Madame Nadia Hébert
- Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
- Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-05-203 / DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION ET RÉPARATION DE LA ROUTE HÉBERT

CONSIDÉRANT le Programme Triennal d'immobilisations (PTI) adopté en séance extraordinaire le 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à la construction de la route Hébert ont été prévus dans le cadre du PTI pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à un appel à soumission public en vue d'obtenir la meilleure offre au moindre coût et de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le conseil autorise le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à solliciter des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour la construction de la route Hébert pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **Construction de la route Hébert** ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 mai 2024**.

Signé

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier